

Le **fer** de lance



BON ÉTÉ
REPOSEZ-VOUS BIEN !

**CET AUTOMNE, ÇA
VA CHAUFFER !
NÉGO 2023**

Une convocation vite arrivée

L'aide à la classe

Séance d'octroi de contrats



Négociations nationales

J'espère que vous profiterez pleinement du congé estival et que celui-ci vous permettra de faire le plein d'énergie. De l'énergie, nous en aurons besoin, car en plus d'effectuer notre travail, nous aurons à continuer à nous battre pour nos conditions de travail.

D'abord parce que l'année scolaire 2022-2023 se termine sans qu'un accord ne soit conclu dans le cadre des négociations nationales, les moyens de pression feront encore partie de notre quotidien au début de l'année scolaire 2023-2024. Malgré les discours de madame Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor, les négociations risquent de peu progresser durant l'été. Il est fort à parier qu'en plus du plan d'action, une grève générale illimitée fera partie des discussions à l'automne.

Les sorties médiatiques du ministre Drainville nous ont démontré tout le mépris que celui-ci témoigne au personnel enseignant. Qu'il s'agisse de son entrevue avec le Devoir pendant laquelle il a déclaré qu'il serait hasardeux de comparer le salaire des enseignants à celui des députés de l'Assemblée nationale, qui s'octroient une hausse de rémunération de 30 %. « Tu compares vraiment le job d'enseignant au job de député? Tu es en train de me dire que ça se compare? » avait-il lancé. Sa déclaration a fait bondir les députés des oppositions et les syndicats d'enseignants, qui ont dit y voir du « mépris » ou encore le reflet d'une « attitude hautaine et condescendante ».

Puis, parce que la réforme Drainville (Projet de loi n° 23) est une attaque frontale à notre autonomie.

Une phase de pression du plan d'action est donc prévue dès la rentrée scolaire et a été mis au jeu le mardi 23 mai 2023, lors de la dernière assemblée générale (AG) de l'année scolaire. Ce plan d'action sera présenté à l'assemblée des personnes déléguées (APD) lors de la réunion prévue au début de l'année scolaire 2023-2024. Il est donc très important

que votre équipe de personnes déléguées soit élue le plus rapidement possible et que celle-ci soit complète. Nous aurons besoin des forces vives du plus grand nombre si nous voulons faire de notre lutte un succès. La mobilisation fantastique que nous avons affichée cette année doit se maintenir et impérativement augmenter. Nous n'avons pas le loisir d'un relâchement. La volonté de la partie patronale de sabrer dans nos conditions de travail reste la même. L'enjeu de cette ronde de négociations n'a pas changé et il est trop important, autant pour ce qui est de nos conditions de travail, que pour l'avenir de l'école publique québécoise.

Malgré tout, j'aimerais au nom du conseil d'administration (CA) et en mon nom personnel, vous souhaiter un bel été.

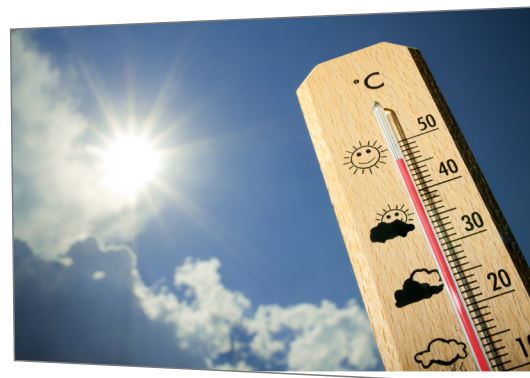
Syndicalement vôtre!

Le président,

André Arsenault



MOT DU PRÉSIDENT _____	2
ACTIVITÉS _____	4
ÊTES-VOUS SYNDICALEMENT BRANCHÉ? _____	4
VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ? _____	4
EMBARQUEZ DANS LA NÉGO! _____	4
OUTIL DE COMPTABILISATION POUR LA TÂCHE ENSEIGNANTE _____	5
ALERTE À LA CHALEUR _____	6
UNE CONVOCATION EST SI VITE ARRIVÉE _____	6
SÉMINAIRE DE PLANIFICATION À LA RETRAITE _____	7
« L'AIDE À LA CLASSE, » UNE PANACÉE? _____	7
SÉANCE D'OCTROI DE CONTRATS 2023-2024 AU SECTEUR JEUNES ET À L'ÉDUCATION DES ADULTES _____	8
RÉFORME DRAINVILLE _____	8
VICTOIRE DU SERL AU TRIBUNAL D'ARBITRAGE _____	9
BON ÉTÉ ! _____	9
HORAIRE ESTIVAL _____	9
SEMAINE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE _____	10



LE FER DE LANCE Volume 25 n° 4 • Juin 2023

ÉDITEUR Syndicat de l'enseignement de la région de Laval
1717, rue Fleetwood Laval (Québec) H7N 4B2
Téléphone: 450 978-1513 • Télécopieur: 450 978-7075
www.sregionlaval.ca • reception@sregionlaval.ca

RÉDACTION André Arsenault, Julie Bossé,
Justine Dauphinais, Sylvain Leblanc et Guylaine Martel

COLLABORATION Eve-Emmanuelle Rivard

CONCEPTION GRAPHIQUE Passerelle bleue

INFOGRAPHIE Eve-Emmanuelle Rivard

IMPRESSION Syndicat de l'enseignement de la région de Laval

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES Shutterstock

HEURES D'OUVERTURE Du lundi au jeudi : de 8:00 à 17:00
Vendredi : de 8:15 à 12:00 et de 13:15 à 15:30

Quoi?	Dates?	Heures?	Où?
Séance d'octroi de contrat au primaire et champ 20	17 août 2023	8 h	Visioconférence
Séance d'octroi de contrat au secondaire	17 août 2023	14 h 30	Visioconférence
Séance des recrues pour le primaire	21 août 2023	9 h	Visioconférence
Séance à l'éducation des adultes	23 août 2023	13 h 30	Visioconférence

voir page 8

ÊTES-VOUS SYNDICALEMENT BRANCHÉ?



Pour être au fait de toutes les actualités et informations syndicales, assurez-vous d'avoir transmis votre adresse courriel personnelle au secrétariat du SERL à l'adresse suivante:

reception@sregionlaval.ca.

Veuillez noter que l'adresse courriel fournie par le Centre de services scolaire de Laval (CSSLaval) ne peut être utilisée à cette fin.

De plus, en vous inscrivant à la liste d'envoi, vous contribuez à préserver les ressources en faisant un geste concret pour la planète.

VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ?



La convention collective prévoit à la clause 5-1.01.04 qu'une enseignante ou un enseignant est tenu d'informer par écrit le centre de services scolaire de tout changement de domicile.

Il serait important d'en informer aussi le syndicat.

Par téléphone :

450 978-1513

Par télécopieur :

450 978-7075

Par courriel :

reception@sregionlaval.ca

EMBARQUEZ DANS LA NÉGO!

Nous pouvons – et devons – viser toujours plus haut pour l'école publique, pour le bien de celles et ceux qui y travaillent, de celles et ceux qui y apprennent et de l'ensemble de la société.

Enseigner, c'est rechercher le meilleur pour les élèves. C'est ce que, nous les profs, faisons de mieux, et c'est ce que nous ferons tout au long de la négociation : amener le gouvernement à se dépasser.

Nos revendications syndicales

Les revendications syndicales de la FAE sont divisées en sept sujets distincts, qui représentent la diversité et la profondeur des changements que nous souhaitons apporter à la profession enseignante.

- Une meilleure reconnaissance;
- Une meilleure conciliation famille-travail-vie personnelle;
- Une meilleure composition de la classe;
- Un allègement de la charge de travail;
- Des nouvelles dispositions concernant les griefs et l'arbitrage;
- Mieux traiter les personnes enseignantes à statut précaire;
- Un milieu de travail sain.

Visitez les deux liens suivant pour plus de détails:

<https://www.lafae.qc.ca/point-nego>

<https://www.lafae.qc.ca/negociation-nationale>

OUTIL DE COMPTABILISATION POUR LA TÂCHE ENSEIGNANTE

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) est à développer une application de comptabilisation du temps pour la tâche enseignante. Il sera possible pour les enseignantes et les enseignants de la formation professionnelle (FP), de l'éducation des adultes (EDA) et du secteur des jeunes (préscolaire, primaire et secondaire) de se créer un compte anonyme pour enregistrer les minutes de travail effectué dans le cadre des différentes tâches professionnelles.

Le module Internet sera accessible à tous, dès la rentrée scolaire 2023-2024 sur le site du SERL dans la section des « Indispensables ». Un merci spécial à monsieur Robert Audet, enseignant à la FP, qui a développé cette idée.

Voici un premier aperçu du visuel de l'application:

CONNEXION

Adresse courriel *

aarsenault@regionlaval.ca

Mot de passe *

Connexion

☐ Se souvenir de moi.

Mot de passe oublié ?

Pas encore inscrit? S'inscrire maintenant.

Outil de comptabilisation pour la tâche enseignante - PRIMAIRE

Annualisation de la tâche

Suivi des tâches professionnelles

Ajouter une nouvelle entrée

Ajouter

Description	Notes	Date	Durée
Communications avec les parents	Retourner les courriels des parents de cette semaine.	14-Juin-23	02:00
Rencontres parents	Rencontre non prévue	14-Juin-23	00:33
Rencontres collectives	Assemblée générale	14-Juin-23	01:00
CPE	De 16 h00 à 18 h00	13-Juin-23	02:00
Récupération	Français: Matin, récréation et fin de journée.	12-Juin-23	01:00
Correction	Examen du ministère, lecture.	07-Juin-23	03:00
Surveillance	Pluie	07-Juin-23	00:20

Total: 41:51

ALERTE À LA CHALEUR



Chaque année, les derniers jours de classe sont souvent accompagnés de vagues de chaleur, lesquelles peuvent affecter la santé des enseignantes et des enseignants de diverses façons. En pareil cas, les normes applicables sont celles émises par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

L'enseignement est considéré comme un « travail léger » au sens des normes applicables. Le calcul de la température corrigée est fondé sur plusieurs paramètres. Ainsi, pour un travail léger, la CNESST considère le niveau de risque faible jusqu'à 37,20°C (température corrigée). Passé cette température, outre la recommandation de boire de l'eau, des pauses sont recommandées.

À titre préventif, la CNESST recommande aux travailleurs de prendre les précautions suivantes, même si le niveau de risque est faible:

- Boire au minimum un verre d'eau toutes les vingt (20) minutes, même si on n'a pas soif;
- Porter des vêtements légers, de couleur claire, de préférence en coton pour favoriser l'évaporation de la sueur;
- Redoubler de prudence si on prend des médicaments, si on a des problèmes de santé ou si on a été malade récemment;
- Ajuster son rythme de travail selon sa tolérance à la chaleur;
- Prendre des pauses à l'ombre, de préférence, ou dans un endroit frais.

De plus, la CNESST recommande à l'employeur, entre autres, de:

- Fournir aux travailleurs de l'eau fraîche en quantité suffisante et s'assurer qu'ils en boivent;
- Ajuster le rythme de travail en fonction de la température, en tenant compte des capacités des travailleurs et de leur degré d'acclimatation à la chaleur;
- Utiliser un ventilateur pour créer un mouvement d'air en direction des travailleurs.

UNE CONVOCATION EST SI VITE ARRIVÉE

5-6.00: DOSSIER PERSONNEL

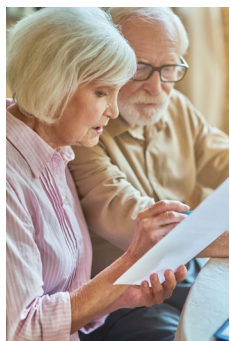
5-6.05 Toute enseignante ou tout enseignant convoqué pour raison disciplinaire a le droit d'être accompagné d'une représentante ou d'un représentant syndical. Ces rencontres ont lieu pendant la journée de travail.

Il est important de comprendre nos droits et de les faire respecter même lors de moments oppressants, tels qu'une convocation par la direction. Il ne faut surtout pas hésiter de demander les raisons d'une convocation.

Comme on le voit dans l'entente locale, l'enseignant a le droit d'être accompagné et il est primordial qu'il le soit par son représentant syndical.

La personne déléguée de votre école peut donc servir de témoin, de conseiller et de soutien moral lors d'une telle rencontre. Certaines directions écriront peut-être dans leur lettre de convocation qu'il ne s'agit pas d'une mesure disciplinaire au sens de la convention, mais, même en pareil cas, l'enseignant peut compter sur la présence d'un représentant syndical. Si la personne déléguée considère que la convocation demande une expertise plus approfondie ou encore qu'il ne se sente pas en mesure de bien vous représenter, n'hésitez pas à téléphoner au bureau du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) et de demander un conseiller. Nous sommes là pour vous représenter au niveau du centre de service scolaire et aussi pour veiller sur vos intérêts au niveau national. Mais nous sommes surtout là pour vous, les membres. Lorsque vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas et faites-nous un suivi afin que nous puissions vous informer de vos droits en téléphonant au 450 978-1513.

SÉMINAIRE DE PLANIFICATION DE LA RETRAITE 2023-2024



Les séminaires de planification de la retraite, sous la responsabilité de l'APRFAE (Association de personnes retraitées de la FAE), sont conçus pour les personnes qui songent à prendre leur retraite d'ici le 30 juin 2025 ou qui sont déjà inscrites dans un programme de retraite progressive.

Ces séminaires se donnent sous la forme virtuelle (webinaire: TEAMS ou ZOOM). L'édition 2023-2024 des séminaires se déroulera à partir du 18 novembre 2023 jusqu'au 21 février 2024.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en remplissant le formulaire disponible au www.aprfae.com entre le 26 juin et le 3 octobre. Un accusé de réception suivra immédiatement l'inscription, mais le syndicat local doit l'approuver pour qu'elle devienne officielle. Le principe de « premier arrivé, premier inscrit », sera appliqué et aucune inscription ne sera possible après le 3 octobre.

Le séminaire est composé de trois séances d'information. Elles sont présentées en visioconférence et traitent des sujets suivants :

- Les régimes de retraite (RREGOP, RRQ) le samedi de 8 h 30 à 12 h;
- Les finances, le lundi de 18 h à 19 h 30;
- Les assurances, le mercredi de 18 h à 19 h 30.

La taille des groupes est de 40 personnes. Si le nombre de places disponibles est atteint, l'inscription sera bloquée et la personne devra choisir un autre forfait où des places sont encore disponibles.

Au cours de la première semaine de novembre, les participantes et participants dont l'inscription a été approuvée par leur syndicat recevront une confirmation par courriel.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec Guylaine Martel au 450 978-1513.

« L'AIDE À LA CLASSE, » UNE PANACÉE?

Information pour les enseignantes et enseignants du primaire et du préscolaire.

Nous avons appris que certaines écoles songent à implanter « l'aide à la classe » comme projet-pilote. Bien que cela puisse sembler attrayant, plusieurs questions n'ont pas encore obtenu de réponses, dont les suivantes:

- Qui sera effectivement responsable des tâches qui seront effectuées par « l'aide à la classe » ?;
- Est-ce que les services spécialisés de soutien aux élèves HDAA et à risque (TES, PEH, orthopédagogie, etc.) seront maintenus dans les classes avec « aide »?

Mais la vraie question est: « Pourquoi sommes-nous rendus à suggérer l'ajout d'une aide dans la classe? ». La réponse est claire: la composition de la classe, dite régulière, et des ressources spécialisées en quantité insuffisante font que les tâches d'une enseignante et d'un enseignant deviennent trop lourdes et entraînent de fâcheuses conséquences pour tous.

De plus, nous vous rappelons certaines demandes de la partie patronale dans la présente ronde de négociation:

- L'inclusion des EHDA et l'abolition de la pondération;
- La révision des ratios pour contrer la pénurie de personnel.

Par conséquent, il nous apparaît évident que « l'aide à la classe » ne saura répondre aux réels besoins des élèves et du personnel enseignant.

Par ailleurs, nous constatons et comprenons les besoins de support que vous requérez. Cependant, nous ne croyons pas que le soutien d'une « aide à la classe » résoudra les problèmes vécus. La composition de la classe est telle que nous demandons plus que le support apporté par cette « aide à la classe » pour nous, mais surtout pour les élèves.



SÉANCE D'OCTROI DE CONTRATS 2023-2024 AU SECTEUR JEUNES ET À L'ÉDUCATION DES ADULTES

Les séances d'octroi des contrats au secteur jeunes pour l'année scolaire 2023-2024, se dérouleront virtuellement par visioconférence le 17 août 2023.

Les enseignantes et les enseignants du primaire inscrits sur la liste de priorité pourront se choisir un poste en avant-midi, alors que celles et ceux du secondaire pourront le faire en après-midi. Les enseignants du secteur des jeunes qui ne sont pas sur la liste de priorité pourront être invités à participer à la session du 21 août. Le Centre de services scolaire de Laval (CSS de Laval), par son Service des ressources humaines, informera par courriel les enseignantes et les enseignants concernés par ces séances. Il est donc important, si vous êtes concernés, de surveiller régulièrement vos courriels.

Si vous avez des questions ou des difficultés avec la procédure, vous pourrez nous joindre par téléphone au 450 978-1513 jusqu'au 4 juillet 2023 et dès le 16 août 2023. Il nous fera plaisir de vous aider.

PERSONNEL ENSEIGNANT NON RÉGULIER

17 août 2023 (jeudi)	SÉANCE POUR LA LISTE DE PRIORITÉ DU PRIMAIRE Tous les enseignants du préscolaire et primaire inscrits sur la liste de priorité	Accueil: 8 h Début: 8 h 30
17 août 2023 (jeudi)	SÉANCE POUR LA LISTE DE PRIORITÉ DU SECONDAIRE Tous les enseignants du secondaire inscrits sur la liste de priorité	Accueil: 14 h 30 Début: 15 h
21 août 2023 (lundi)	SESSION DES RECRUES PRIMAIRE Toutes personnes invitées par le Centre de services scolaire (enseignant ayant eu 1^{er} contrat, finissants, NLQ)	Affichage Web 9 h à 13 h

La séance d'octroi des contrats au secteur de l'éducation des adultes pour l'année scolaire 2023-2024 se déroulera virtuellement par visioconférence le 23 août 2023.

RÉFORME DRAINVILLE

Le 4 mai dernier, le ministre de l'Éducation a déposé le projet de loi n° 23, court-circuitant du même coup les tables de négociation, afin de modifier unilatéralement le contrat de travail des enseignantes et enseignants.

C'est pourquoi nous étions présents à l'Assemblée nationale le vendredi 2 juin dernier.



VICTOIRE DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE LAVAL (SERL) AU TRIBUNAL D'ARBITRAGE



Dans une décision datée du 8 mars dernier, l'arbitre Boudreau reconnaît que l'employeur, le Centre de services scolaire de Laval (CSS de Laval), n'a pas respecté la gradation des sanctions en imposant une suspension de deux jours à une personne enseignante. Celui-ci a donc annulé la suspension de deux jours imposés à la personne salariée pour la remplacer par une réprimande (sanction moins importante).

L'arbitre arrive à la conclusion suivante:

« L'employeur n'a pas pris l'ensemble des facteurs atténuants en considération dans sa décision d'imposer une suspension de 2 jours sans traitement à la Plaignante. Du moins, la preuve ne le démontre pas. »

De plus il écrit:

« Il revenait à l'Employeur de me convaincre de la justesse de la sanction imposée compte tenu de toutes les circonstances de l'affaire, incluant la teneur des règles de la gradation des sanctions agréées par les parties dans leur Entente locale.»

L'arbitre reconnaît que l'employeur n'a pas réussi à démontrer d'écart grave au sens commun du terme. Ce qui ne permettait pas à l'employeur d'imposer une suspension de deux jours sans respecter la gradation des sanctions. Ce principe est important en droit du travail. Ainsi, l'arbitre n'avait d'autre choix que d'intervenir et de rétablir la situation conformément à la convention collective locale.

Avec une telle décision, nous nous attendons à ce que l'employeur respecte la gradation des sanctions et se base sur les faits et la gravité avant d'imposer des sanctions disciplinaires. Le tout en respect du contrat de travail.

BON ÉTÉ!

L'équipe du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) et le conseil d'administration (CA) vous souhaite un bel été et un bon congé estival toujours bien mérité.

En cette fin d'année scolaire 2022-2023, l'équipe du SERL profite de l'occasion pour exprimer sa reconnaissance envers toutes les personnes déléguées, les courriéristes ainsi que les membres qui se sont impliqués dans les nombreux comités syndicaux. Votre implication est cruciale pour le fonctionnement de notre organisation et pour la défense des droits de tous les membres du SERL.

Des remerciements chaleureux sont transmis à tous nos membres qui ont fait le pari d'aider la relève en accueillant des stagiaires ou en s'investissant comme ressource pour soutenir leurs nouveaux collègues. Votre contribution à la formation de la relève est précieuse et fort appréciée.

Quels que soient vos projets, profitez pleinement de cette période de repos pour vous amuser et vous reposer. Au plaisir de vous retrouver en août prochain!

Certains de vous partirez pour une retraite méritée, nous vous souhaitons de continuer à poursuivre vos rêves en y greffant de nouveaux projets stimulants. Bonne retraite!

HORAIRE ESTIVAL

Le bureau du SERL sera fermé du 5 juillet au 15 août 2023 inclusivement. Néanmoins, pour obtenir une assistance en cas d'urgence, veuillez communiquer au 450 978-1513, un message téléphonique vous indiquera comment joindre un responsable syndical. Le bureau sera donc ouvert à compter du 16 août 2023.

Notre site Internet, une mine d'or d'informations:

www.sregionlaval.ca

www.facebook.com/sregionlaval

Syndicat de l'enseignement de la région de Laval

1717 rue Fleetwood
Laval, Qc H7N 4B2

450 978-1513

Heures d'ouverture | lundi au jeudi | 8:00 - 17:00

| vendredi 8:15 - 12:00 | 13:15 - 15:30

SEMAINE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE (SPEP) CONCOURS SIMON BOULERICE DANS MA CLASSE

Au fil des ans, Simon Boulerice a souvent confié, lors d'entrevues, le fort lien d'attachement qu'il a conservé avec les personnes enseignantes. Il n'a toujours eu que de bons mots à l'égard de la profession enseignante, de même que pour celles et ceux qui ont traversé son parcours scolaire. Devinez le métier qu'il aurait pratiqué s'il n'avait pas été artiste?! C'est donc très naturellement que la FAE s'est tournée vers lui pour continuer de faire vivre la SPEP comme un événement grand public et positif.

[Cliquez ici pour l'inscription au concours !](#)



NOTRE ÉCOLE,
on ♥ l'aime **PUBLIQUE!**

Du 2 au 8 octobre 2023

Semaine pour
L'ÉCOLE
PUBLIQUE

Fae
Fédération autonome
de l'enseignement

Simon Boulerice,
porte-parole de la SPEP